

Direction départementale des territoires du Lot  
Secrétariat Général  
Unité des Procédures environnementales

**ARRÊTÉ N° E-2019-304**  
**fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour**  
**le département du Lot (46) au titre de l'année 2020**

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R. 123-34 et D. 123-35 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Après avoir délibéré dans sa séance du 6 novembre 2019 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département du Lot au titre de l'année 2020 est établie comme suit :

**M. Thierry BONIN** – Officier de gendarmerie en retraite

**M. Yvan CALVET** – Cadre territorial en retraite

**M. Guy CARLES** – Enseignant en retraite

**Mme Dominique COMBY-FALTREPT** – Architecte DPLG en retraite

**M. Jean-Paul FAIVRE** – Chargé de mission aux affaires européennes en retraite (SGAR)

**M. Henry-Jean FOURNIER** – Officier général de l'armée de terre à la retraite

**M. Jean-Michel FOURRIER** – Adjudant-chef de la Gendarmerie Nationale en retraite

**M. Hervé LYAUTEY** – Directeur adjoint de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) en retraite

**M. Robert MARTEL** – Officier de l'Armée de Terre en retraite

**Mme Sabine NASCINGUERRA** – Ingénieur en environnement en activité

**Mme Monique SERRES** – Inspectrice de l'Éducation Nationale en retraite

**M. Martial STAMBOULI** – Directeur général de délégué de COVEA en retraite

**M. Patrice TRINQUET** – Ingénieur bureau d'étude en retraite

**M. Wouter VAN DE RIJT** – Administrateur principal du conseil de l'Union Européenne en retraite

**M. Jean-Marie WILMART** – Ingénieur Conseil en retraite

**Article 2 :** La présente liste sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot. Elle pourra être consultée au greffe du Tribunal administratif de Toulouse, ainsi qu'à la direction départementale des territoires du Lot – Unité des Procédures Environnementales.

Cette liste sera notifiée à tous les commissaires-enquêteurs y figurant. Elle sera également transmise pour information aux membres de la commission départementale l'ayant établie, au Président du Tribunal administratif de Toulouse, au Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, aux Préfets de l'Aveyron, du Cantal, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de la Corrèze.

Fait à Cahors le 22 NOV. 2019

Pour le Président du Tribunal Administratif de Toulouse,  
Le Président de la Commission départementale,

Michel BERNOS

